



PRÉFET  
DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Zone de circulation régulée (ZCR) et stickage





# Sommaire

La zone de circulation régulée (ZCR) p 5

Le stickage des véhicules p 8

Stickage - cas particuliers p 11



## LA ZONE DE CIRCULATION RÉGULÉE (ZCR)

### Qu'est-ce qu'une ZCR ?

Une Zone de Circulation Régulée est une zone où la circulation routière est réservée aux riverains, à leurs proches, ainsi qu'à certains professionnels. L'objectif de la ZCR est d'alléger le trafic routier dans la zone concentrant les commémorations importantes, le 6 juin, afin de sécuriser l'acheminement des cortèges de vétérans, des cortèges officiels, ainsi que des invités, des forces de l'ordre et des secours.

La ZCR mise en place à l'occasion du 80e anniversaire du Débarquement **sera activée uniquement le 6 juin dès 6h**. Ailleurs dans le département, la circulation sera libre ; au sein de la ZCR, sur certains axes, la circulation sera interdite.

### Qui est concerné ?

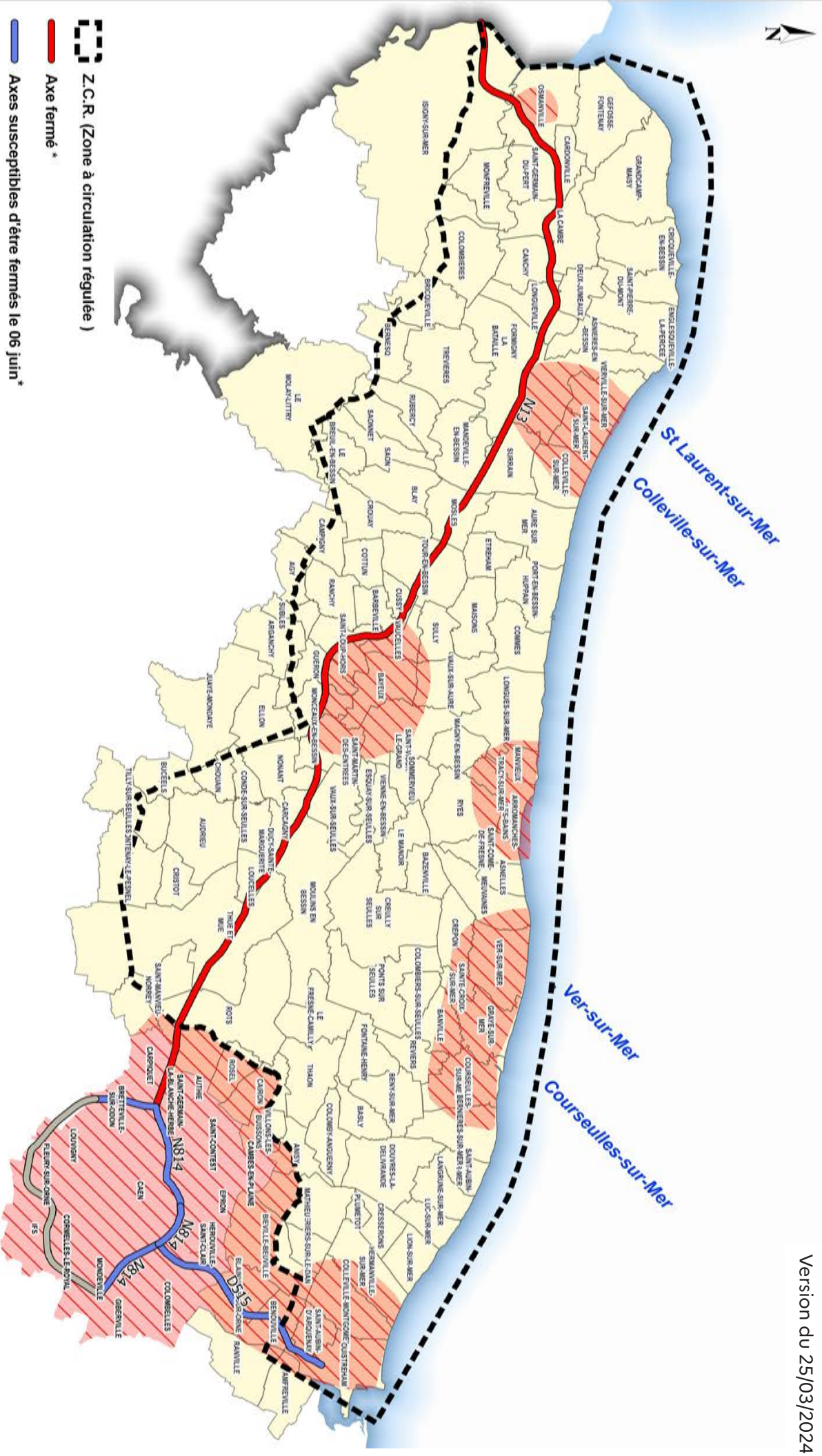
- Les résidents de la ZCR (résidences principales et secondaires) ;
- Les clients d'hôtels, gîtes ou campings dans la ZCR ;
- Les acteurs de la vie économique et sociale (taxis, services à la personne, services publics, autocaristes, véhicules d'entreprises, professionnels en général...) obligés de circuler dans la ZCR le 6 juin 2024 et capables d'en justifier.


L'entrée dans la ZCR sera contrôlée par les forces de l'ordre toute la journée du 6 juin ; la sortie de la ZCR en revanche sera libre.

### La ZCR en chiffres

**125**  
communes

**144 000**  
habitants concernés



 Z.C.R. (Zone à circulation régulée )

 Axe fermé \*

 Axes susceptibles d'être fermés le 06 juin \*

 Zone à circulation fortement perturbée

\* Les horaires d'ouverture et de fermeture des axes seront déterminés ultérieurement

Sources : © IGN - BD Cartho® DDTM



# LA ZONE DE CIRCULATION RÉGULÉE (ZCR)

## Liste des communes concernées dès 6 heures du matin

### A

AGY  
ANISY  
ARGANCHY  
ARROMANCHES-LES-BAINS  
ASNELLES  
ASNIÈRES-EN-BESSIN  
AUDRIEU  
AURES-SUR-MER

### B

BANVILLE  
BARBEVILLE  
BASLY  
BAYEUX  
BAZENVILLE  
BÉNOUVILLE  
BÉNY-SUR-MER  
BERNESQ  
BERNIÈRES-SUR-MER  
BIÉVILLE-BEUVILLE  
BLAINVILLE-SUR-ORNE  
BLAY  
BRICQUEVILLE  
BUCÉÉLS

### C

CAIRON  
CAMPIGNY  
CANCHY  
CARCAGNY  
CARDONVILLE  
CHOUAIN  
COLLEVILLE-MONTGOMERY  
COLLEVILLE-SUR-MER  
COLOMBIÈRES  
COLOMBIERS-SUR-SEULLES  
COLOMBY-ANGUERNY  
COMMES  
CONDÉ-SUR-SEULLES  
COTTUN  
COURSEULLES-SUR-MER  
CRÉPON

### CRESSERONS

CREULLY-SUR-SEULLES  
CRICQUEVILLE-EN-BESSIN  
CRISTOT  
CROUAY  
CUSSY

### D

DEUX-JUMEAUX  
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE  
DUCY-SAINTE-MARGUERITE

### E

ELLON  
ENGLESQUEVILLE-LA-PERCÉE  
ESQUAY-SUR-SEULLES  
ETREHAM

### F

FONTAINE-HENRI  
FONTENAY-LE-PESNEL  
FORMIGNY-LA-BATAILLE

### G

GEFOSSE-FONTENAY  
GRANDCAMP-MAISY  
GRAYE-SUR-MER  
GUÉRON

### H

HERMANVILLE-SUR-MER

### I

ISIGNY-SUR-MER

### J

JUAYE-MONDAYE

### L

LA CAMBE  
LANGRUNE  
LE-BREUIL-EN-BESSIN  
LE-FRESNE-CAMILLY  
LE MANOIR  
LE MOLLAY-LITTRY  
LION-SUR-MER  
LONGUES-SUR-MER  
LONGUEVILLE  
LOUCELLES  
LUC-SUR-MER

### M

MAGNY-EN-BESSIN  
MAISONS  
MANDEVILLE-EN-BESSIN  
MANVIEUX  
MATHIEU  
MEUVAINES  
MONCEAUX-EN-BESSIN  
MONFREVILLE  
MOSLES  
MOULINS-EN-BESSIN

### N

NONANT

### O

OSMANVILLE  
OUISTREHAM

### P

PERIERS-SUR-LE-DAN  
PLUMETOT  
PONT-SUR-SEULLES  
PORT-EN-BESSIN

### R

RANCHY  
REVIERS

ROSEL  
ROTS  
RUBERCY  
RYES

**S**  
SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY  
SAINT-AUBIN-SUR-MER  
SAINT-COME-DE-FRESNE  
SAINT-GERMAIN-DU-PERT  
SAINT-LAURENT-SUR-MER  
SAINT-LOUP-HORS  
SAINT-MANVIEU-NORREY  
SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES  
SAINT-PIERRE-DU-MONT  
SAINT-VIGOR-LE-GRAND  
SAINTE-CROIX-SUR-MER  
SAON  
SAONNET  
SOMMERVIEU  
SUBLES  
SULLY  
SURRAIN

**T**  
THAON  
THUE-ET-MUE  
TILLY-SUR-SEULLES  
TOUR-EN-BESSIN  
TRACY-SUR-MER  
TRÉVIÈRES

**V**  
VAUELLES  
VAUX-SUR-AURE  
VAUX-SUR-SEULLES  
VER-SUR-MER  
VIENNE-EN-BESSIN  
VIERVILLE-SUR-MER  
VILLONS-LES-BUISSONS



# LE STICKAGE DES VÉHICULES

## Qu'est-ce que le stickage ?

Le stickage consiste à identifier les véhicules autorisés à circuler dans la Zone à Circulation Régulée (ZCR), grâce à un sticker : cette mesure vise à fluidifier les contrôles le 6 juin.

## Dans quels cas doit-on sticker son véhicule ?

**ATTENTION** - Les stickers ne sont nécessaires que pour la journée du 6 juin et sont obligatoires si vous devez pénétrer dans la ZCR :

- pour y rejoindre votre domicile ;
- pour exercer votre activité professionnelle ;
- pour toute raison impérative et justifiée.

**Pour les piétons, vélos et trottinettes : pas besoin de sticker.**

## Qui est concerné ?

- Les résidents de la ZCR (résidences principales et secondaires) ;
- Les clients d'hôtels, gîtes ou campings dans la ZCR ;
- Les acteurs de la vie économique et sociale (taxis, services à la personne, services publics, auto-caristes, véhicules d'entreprises, professionnels en général...) obligés de circuler dans la ZCR le 6 juin 2024 et capable d'en justifier.







# LE STICKAGE DES VÉHICULES

## Dans quels cas le stickage du véhicule n'est pas obligatoire ?

- Pour les résidents de la ZCR qui souhaitent circuler au sein de la zone sans en sortir ;
- Si vous vous trouvez déjà dans la ZCR le 6 juin et que vous souhaitez la quitter pour la journée, le sticker n'est pas obligatoire. Les sorties du périmètre sont libres.

## A partir de quelle date puis-je demander un sticker ?

Vous pourrez vous adresser aux communes fin avril 2024.

## A qui s'adresser ?

A titre principal, **les stickers sont délivrés en mairie** de la commune des résidents, permanents ou temporaires, et pour les professionnels de la commune où ils doivent intervenir le 6 juin.

A titre **exceptionnel**, en préfecture via la messagerie : [dday80@calvados.gouv.fr](mailto:dday80@calvados.gouv.fr)

## Quels justificatifs devez-vous présenter pour obtenir un sticker ?

Les stickers seront délivrés sur présentation des 4 justificatifs suivants :

- La carte grise du véhicule (sauf pour les professionnels)
- Un justificatif de domicile ou tout justificatif démontrant la nécessité d'accéder le 6 juin (contrat de location de gîte, facture d'hôtel...)
- Une pièce d'identité valide
- Un formulaire de demande

## A RETENIR

Les résidents permanents et temporaires de la ZCR et les professionnels qui travaillent dans la ZCR doivent s'adresser aux mairies de communes concernées.

**Lors de la venue en mairie, il appartient au demandeur de fournir une copie papier de toutes les pièces justificatives.**

**Si la totalité des documents est présentée, le sticker sera remis immédiatement.**

# LE STICKAGE DES VÉHICULES

**Pour les personnes extérieures à la ZCR et qui souhaitent s'y rendre à titre exceptionnel le 6 juin, pour des motifs privés et professionnels :**

La demande doit être adressée, soit :

- Par courriel à [dday80@calvados.gouv.fr](mailto:dday80@calvados.gouv.fr) (en précisant dans l'objet : Demande de stickage)
- Par voie postale : préfecture du Calvados - Cellule de Réponse au Public - 80e (CRP-80ème), rue Daniel Huet – 14038 – Caen (fournir une enveloppe timbrée pour réponse).

Éléments à fournir lors de la demande :

- Formulaire de demande (à télécharger sur [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)) dûment complété
- Copie de la carte grise du véhicule
- Copie d'un justificatif du motif de la demande
- Copie d'une pièce d'identité valide
- Enveloppe pré-affranchie en cas d'impossibilité de vous rendre physiquement à la préfecture pour récupérer le sticker.

La délivrance s'opère selon deux modalités :

- Par voie postale : fournir une enveloppe réponse affranchie
- A l'accueil de la préfecture, après avoir été contacté par nos services.



# LE STICKAGE DES VÉHICULES

## CAS PARTICULIERS

**Vous habitez hors de la ZCR et vous devez vous rendre dans une commune de la ZCR (motif médical, familial)**

Vous devez faire une demande de sticker à la préfecture du Calvados selon les modalités expliquées page 10.

**Vous habitez au sein de la ZCR, devez vous rendre sur votre lieu de travail hors ZCR et pouvoir rentrer à votre domicile**

Vous devez demander un sticker à votre mairie.

**Votre domicile se trouve en bordure d'une route fermée à la circulation le 6 juin**

Vous pourrez sortir de chez vous par l'axe fermé tout en rejoignant au plus vite les axes secondaires.

**ATTENTION**, il se peut que vous ne puissiez momentanément pas sortir ou rentrer de votre domicile le temps du passage d'un cortège. Il ne sera pas possible non plus de stationner sur la voie publique.





## LE STICKAGE DES VÉHICULES CAS PARTICULIERS

**Vous venez d'un autre département ou d'un pays étranger et vous vous rendez en séjour au sein de la ZCR ?**

**Il est vivement conseillé de prévoir une arrivée avant le 6 juin.**

- Si vous arrivez avant le 6 juin et que vous n'avez pas l'intention de circuler dans la ZCR cette journée, vous n'aurez pas besoin d'un sticker pour votre véhicule.
- Si votre arrivée est prévue le 6 juin (réservations hôtel, locations, tourisme en général), il vous sera possible d'accéder à la ZCR sur présentation de votre pièce d'identité et du contrat de location qui justifie cette entrée dans la zone, sur des espaces « juste à temps ».
- Il est vivement recommandé de solliciter votre hébergeur en amont de votre arrivée afin de récupérer le sticker par son intermédiaire, facilitant ainsi votre accès à la ZCR le jour prévu.

*Il faudra anticiper et demander à votre prestataire (hôtel, camping, gîtes...) ou à la personne qui vous loge d'effectuer une demande de sticker pour votre compte auprès d'une commune située dans la ZCR.*

**Stickers délivrés en « juste à temps » aux points de contrôles de la ZCR**

**ATTENTION**, à titre très exceptionnel et en quantité très limitée, il sera possible de se procurer un sticker sur un point de contrôle si la demande est justifiée, documentée et urgente. S'il vous est nécessaire de posséder un sticker, il est primordial d'effectuer votre demande dès maintenant selon les cas énumérés ci-dessus.

Le nombre de stickers disponibles le jour même sera réduit : pensez à vous organiser en amont.

**Concernant les demandes à caractère très exceptionnel et motivé**

*Des stickers, en quantité très limitée, pourront être exceptionnellement délivrés par la préfecture sur demande motivée (santé, urgence familiale, personnes à mobilité réduite...).*

Il vous suffit pour cela de nous envoyer votre demande motivée et justifiée (voir formulaire de demande sur [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)) accompagnée de votre pièce d'identité, copie de carte grise et justificatif de domicile à [dday80@calvados.gouv.fr](mailto:dday80@calvados.gouv.fr) ainsi qu'une enveloppe affranchie pour retour sticker.



## LE STICKAGE DES VÉHICULES CAS PARTICULIERS

### Je suis un professionnel hors ZCR et je dois intervenir dans une commune de la ZCR, comment me procurer un sticker ?

Il faudra effectuer votre demande à la mairie concernée au sein de la ZCR ou auprès de la préfecture du Calvados, sur présentation d'un justificatif relatif au motif, de la carte grise du véhicule concerné et d'une pièce d'identité valide.

### Je suis un professionnel hors ZCR et je suis amené à traverser une ou des communes situées dans la ZCR pour mes interventions

Il faudra effectuer une demande auprès d'une mairie située dans la ZCR ou, auprès de la préfecture du Calvados (modalités de demande page 10).

*Toutefois, au vu des conditions de circulation le 6 juin dans la ZCR, il est vivement recommandé de choisir un autre itinéraire.*

### J'habite hors de la ZCR et je dois me déplacer le 6 juin, une ou plusieurs communes situées dans la ZCR se trouvent sur mon parcours.

**ATTENTION**, en raison des événements et des conditions de circulation il est vivement conseillé de reporter votre déplacement ou d'emprunter les itinéraires bis.

### Je participe à une cérémonie, ai-je besoin d'un sticker ?

Les invitations préciseront les conditions d'accès aux cérémonies, ainsi que les informations ultérieures mises à disposition sur internet.

Pour les cérémonies municipales, contactez les mairies organisatrices pour les itinéraires conseillés.



## **LE STICKAGE DES VÉHICULES** **CAS PARTICULIERS**

**Comment puis-je solliciter une délivrance de stickers pour plusieurs véhicules ou obtenir une autorisation exceptionnelle d'accès à la ZCR ? Quels motifs sont reconnus comme légitimes ?**

Un membre de ma famille est contraint de se rendre à un lieu spécifié, tel que le lieu de travail ou une consultation médicale, etc, et cette obligation ne peut être satisfaite qu'avec l'utilisation de plusieurs véhicules.

Cette situation requiert la soumission d'un justificatif accompagné du formulaire de demande (disponible sur [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)) attestant de la nécessité de cette disposition.

# 80<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement et de la libération de la Normandie

[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

(rubrique Action de l'État / 80e anniversaire du Débarquement  
et de la libération de la Normandie)



Préfet du Calvados



@Préfet14



@Préfet14



@Préfet14



Préfecture  
du Calvados

